

Ecole primaire de Bloye
Chef Lieu
74150 Bloye

☎ 04 50 01 28 62

✉ ce.0740688W@ac-grenoble.fr

NOTE DE RENTRÉE

(à conserver et à consulter
durant l'année si besoin)

Année scolaire
2017/2018

Équipe pédagogique :

Directrice : Mme Perret

Maternelle : Mme Perret

CP-CE1 : Mme Palmer

CE2-CM1-CM2 : Mme Furter et

Mme Figarol

L'ÉCOLE



Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 8h20 et 13h20.
Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

La mairie met en place une garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 18h00.



Fréquentation scolaire :

La fréquentation régulière de l'école est **obligatoire** dès l'inscription de votre enfant.

Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone (04 50 01 28 62) puis **confirmer ultérieurement par écrit**.

ADMINISTRATIF



Relation parents/enseignants :

- Réunions de rentrée :

D'ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions.

- Cahier de liaison :

C'est le lien entre la famille et l'école.

Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être **signées** après en avoir pris connaissance, **votre signature est la preuve que le message a bien été reçu**.

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice.
- Les justifications d'absence
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...)
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école.
- Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à la maitresse.

Préférez écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l'oral au portail, elles risqueraient d'être oubliées.

Le « Pack de rentrée » :



Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter et à ramener **pour le lundi 11 septembre 2017.**

Assurance scolaire :

Elle est **obligatoire.** Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.

INFORMATIONS DIVERSES



Activités sportives :

Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés par la maitresse, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.



Matériel :

Une liste de fourniture vous a été remise. Il convient de vérifier régulièrement durant l'année scolaire que votre enfant a tout le matériel nécessaire à son travail (ravitaillement des trousse en colle, stylos bleus...)



Parasites :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...
Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.



Médicaments :

Les enseignantes et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits à l'école.**



Objets personnels

Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.

Les enseignantes et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école.



Vacances scolaires :

L'Académie de Grenoble se trouve en **zone A**.

Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise
Rentrée scolaire des élèves.	Lundi 4 septembre 2016	
Vacances de la Toussaint.	Vendredi 20 octobre 2017	Lundi 6 novembre 2017
Vacances de Noël.	Vendredi 22 décembre 2017	Lundi 8 janvier 2018
Vacances d'hiver.	Vendredi 9 février 2018	Lundi 26 février 2018
Vacances de printemps.	Vendredi 6 avril 2018	lundi 23 avril 2018
Sortie des élèves.	Vendredi 6 juillet 2018	

Les départs en vacances ont lieu après la journée de classe et la reprise le matin de la date indiquée.

Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe enseignante.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.

L'équipe enseignante